

# L'APOLLINAIROIS



Date de tombée : **13 novembre 2020**

Prochaine parution : **1<sup>er</sup> décembre 2020**

VOL. 27 / N° 11 / NOVEMBRE 2020



arbre-évolution

881 arbres et 1229 arbustes ont été mis en terre à l'intérieur et autour du bassin de rétention des Érables par une équipe constituée de professionnels d'Arbre-Évolution, d'employés des travaux publics, de représentants de l'OBV du Chêne et de bénévoles. Le site offrira un tout nouveau paysage duquel les citoyens de Saint-Apollinaire pourront profiter grâce à un sentier de marche qui sera prochainement aménagé.



Stationnement **interdit** dans les rues  
du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril

## INDEX

- 2 : Mot du maire
- 3 : Le mot d'Urbain
- 4 : Bibliothèque – Avis public budget 2021 – Ordures et récupération
- 5 : Recommandation saison hivernale
- 6 : Skatepark et pumptrack – Scouts AGAPOGIL
- 7 : Les toilettes – Licence pour chien
- 8 : Filles d'Isabelle – Restaurants – Soutien technologique
- 9 : Résidus verts – Arrivage à l'Éco-Centre

- 10 : Goûtez Lotbinière Manger local
- 11 : Concours Jardinons nos balcons – L'Entraide – Le compostage
- 12 : Cadets Lotbinière – Regroupement des jeunes
- 13 : Équipe pastorale – Jardins commémoratifs
- 14-18 : Procès-verbaux d'octobre
- 18 : Carrefour Emploi-Lotbinière
- 19 : Coordonnées

# Mot du maire



Premièrement, à la mi-septembre, grâce à l'équipe d'Arbre-Évolution et avec la collaboration d'employés des travaux publics, de représentants de l'OBV du Chêne et de bénévoles, plus de 2000 végétaux ont été plantés au cœur de Saint-Apollinaire, à l'intérieur et autour du bassin de rétention des Érables (881 arbres et 1229 arbustes). Le site, ceinturé de résidences, offrira un tout nouveau paysage duquel les citoyens de Saint-Apollinaire pourront profiter. Arbre-Évolution est une coopérative de solidarité basée à L'Islet, qui a injecté plus de 7000 \$ dans le projet afin de financer non seulement les arbres, mais également la visite de caractérisation, la production du plan de reboisement, une partie de la main-d'œuvre ainsi que différents matériaux sylvicoles. Ce financement a été accordé à notre municipalité dans le cadre du programme de Reboisement Social, mis sur pied par la coopérative en 2014. Le bassin mesurant près de 27 000 mètres carrés est maintenant ceinturé d'arbustes à fleurs et à fruits issus de 9 variétés et fera place à des essences d'arbres comme le tilleul d'Amérique, le saule noir, le chêne bicolore, le micocoulier, l'érable rouge, le mélèze et le peuplier baumier. Au nom de la municipalité, je remercie Arbre-Évolution, ses partenaires, ainsi que l'OBV du Chêne pour leur apport essentiel à cet ouvrage collectif de verdissement urbain.

Concernant l'église de Saint-Apollinaire, la Municipalité fait présentement partie d'un groupe de discussion avec la Fabrique pour trouver d'autres usages que celui du culte, puisque la paroisse de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière ne planifie pas de garder ce bâtiment à long terme. L'objectif est donc de trouver un projet porteur ou des activités pérennes qui permettront de conserver le bâtiment patrimonial et de le rendre accessible aux communautés locales et régionales. Pour ce faire, nous aurons l'aide des experts du conseil du patrimoine religieux du Québec et de notre MRC. Le comité invitera également les groupes sociaux de Saint-Apollinaire à participer à la réflexion. La population sera informée par des rencontres publiques et des documents écrits. Vos idées et commentaires seront importants pour nous. Enfin, notons qu'une somme de 12 375 \$ nous est réservée à titre d'aide initiale pour la réalisation d'études ou le développement d'outils permettant la planification du projet, par exemple le carnet de santé de l'église.

Dans le cadre du concours *Jardinons nos balcons et embellissons notre milieu*, commandité par Desjardins et Garant, 1000 ainés vivant en logement social ou communautaire en Chaudière-Appalaches ont été des jardiniers cet été. Pour la MRC de Lotbinière, un prix d'une valeur de 1000 \$ a été attribué par tirage au sort parmi les participants. Nos locataires de la Villa des Pétunias ont eu la chance de gagner ce prix. Félicitations pour votre prix, mais surtout pour votre participation à l'embellissement de notre milieu.

Le gouvernement du Québec a annoncé l'octroi d'une aide financière 800 M\$ aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités. À cette fin, notre municipalité recevra 459 816 \$ qui pourra être utilisé autant en 2020 qu'en 2021. Nous pourrons utiliser cette aide pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie.

Enfin, même si nous avons tous hâte de ne plus entendre parler de la pandémie, nous devons continuer à respecter les recommandations de la Santé publique. Le suivi des consignes nous aidera à sortir plus rapidement de la zone rouge et ainsi subir moins de contraintes d'ici l'arrivée du vaccin.

Merci!

Votre maire,  
Bernard Ouellet

# LE MOT D'URBAIN

Service de l'urbanisme

## INSTALLATION ET VISIBILITÉ DU NUMÉRO CIVIQUE



Le simple fait d'afficher votre numéro civique de manière claire et visible peut vous éviter bien des ennuis fâcheux. En effet, l'affichage de votre numéro civique permettra, par exemple, d'assurer une plus grande rapidité dans la réponse des services d'urgence, de livraison, ou encore pour vos visiteurs et amis devant localiser votre résidence.



Le règlement de construction no 592-2007 précise que votre numéro civique doit être lisible à l'horizontale, **visible de la route en tout temps** et apposé sur un fond contrastant.

La taille de chacun des chiffres ou des lettres composant votre numéro civique doit se situer entre **10 et 25 cm**. Le numéro civique doit être installé sur le mur avant du bâtiment lorsque celui-ci est à moins de 30 m de la route. Dans le cas où le mur avant de votre résidence est à plus de 30 m de la route, le numéro civique doit être apposé **sur un support fixe** (exemple : boîte aux lettres, colonne d'entrée véhiculaire, porte cochère, etc.)



**En période hivernale, la présence d'un abri temporaire n'est pas une excuse.  
Le numéro civique doit être dûment apposé sur la devanture de l'abri.**

Types des demandes de permis et certificats	Septembre	Cumulatif
Agrandissement – Bâtiment principal	1	16
Agrandissement – Bâtiment complémentaire	1	8
Autorisation – Abattage d'arbre	1	19
Autorisation – Changement d'usage	3	11
Autorisation – Déboisement	0	1
Autorisation – Déplacement ou déménagement	0	7
Autorisation – Démolition	1	12
Autorisation – Enseigne	0	6
Autorisation – Travaux en milieu riverain	0	2
Autre construction complémentaire	1	1
Branchemet	3	59
Clôture et muret de soutènement	3	41
Construction bâtiment complémentaire	13	111
Construction bâtiment principal	6	72
Installation septique	5	31
Licence de chien	2	21
Patio – galerie – terrasse	3	47
Piscine	0	77
Puits	2	14
Transformation et réparation	8	79
Lotissement	4	15
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>650</b>

**Vous avez des questions pour le service  
d'urbanisme?**

**N'hésitez pas à communiquer avec nous au  
418 881-3996**

Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement, **poste 224**

Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint, **poste 235**

Cathy Bergeron, directrice du service de l'urbanisme et directrice générale adjointe, **poste 229**

[www.st-apollinaire.com](http://www.st-apollinaire.com)

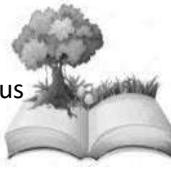
À la prochaine, votre ami

*Urbain Fleury*



## La bibliothèque « Au Jardin des livres » de Saint-Apollinaire vous informe...

Le personnel de la bibliothèque vous invite à utiliser la multitude de services qui s'offrent à vous grâce à votre abonnement!



### Les services offerts :

- Prêt sans contact (Accès aux rayons interdit)
- Emprunt de livres numériques et revues numériques (Prêt numérique et Rb Digital)
- Demande de prêt entre bibliothèques
- Tout apprendre réunit plus de 120 000 h de cours en ligne
- Accès gratuit à Généalogie Québec
- Et plus encore...**

Le concours en ligne ABONNE-TOI OU RÉABONNE-TOI À TA BIBLIO! se tient du 17 octobre au 14 novembre. Il est organisé par le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CNCA) en collaboration avec les bibliothèques membres.

### COMMENT PARTICIPER?

La personne qui s'abonne ou se réabonne en ligne ou en personne à sa bibliothèque municipale entre le 17 octobre et le 14 novembre 2020 obtient une chance de participer au tirage.

### Concours régional



### PRIX À GAGNER

Le prix régional est une tablette numérique iPad d'Apple offerte par le Réseau BIBLIO CNCA.



### RAPPEL DES HEURES D'OUVERTURE RESTREINTES

Mardi de 15 h 30 à 18 h 30      Mercredi de 13 h 30 à 16 h

Si vous désirez passer chercher vos livres en dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre rendez-vous à l'avance avec le responsable, par courriel ou par téléphone :

Courriel : [bibliotheque@st-apollinaire.com](mailto:bibliotheque@st-apollinaire.com)

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Un gros merci de votre collaboration et de votre patience.

Marc-Olivier Laprise, Responsable

## AVIS PUBLIC Adoption budget 2021

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux contribuables de la Municipalité de Saint-Apollinaire, que le **14 décembre 2020 à 19 h** sera tenue à la salle du conseil, 94, rue Principale, ou en visioconférence, selon les directives de santé publique, une séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2021, soit :

- L'adoption des prévisions budgétaires 2021.
- L'adoption du Règlement décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2021.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront **exclusivement** sur le budget. Le tout conformément à l'article 956 du Code municipal. Tous sont conviés à cette séance déterminant ce que sera l'année 2021 en matière de réalisations municipales.

Donné à Saint-Apollinaire le 3 novembre 2020.

Martine Couture,  
Directrice générale

## ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉCUPÉRATION

### PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES



Il n'y aura **aucun changement** de journée pour le ramassage des ordures et de la récupération.

Les cueillettes auront lieu le même jour qu'à l'habitude.

Merci de votre collaboration!

# RECOMMANDATIONS

## DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS EN PRÉVISION DE LA SAISON HIVERNALE

### STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES

Nous vous rappelons qu'il est **interdit** de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, **du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. (Article 8 du règl. 278-97).



D'autre part, si le véhicule nuit aux opérations d'enlèvement de la neige, les policiers de la Sûreté du Québec pourront le faire remorquer aux frais du propriétaire. Celui-ci devra communiquer avec la Sûreté du Québec pour reprendre possession de son véhicule.

### NEIGE DANS LES RUES : STRICTEMENT INTERDIT

Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de déposer de la neige dans **les chemins municipaux**. Les gens qui ne respecteront pas le règlement seront susceptibles de recevoir un constat d'infraction. Des amendes minimales de 100 \$ sont prévues pour une première infraction, en plus des frais. (Règl. 482-2003).



### PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE

Il est fortement recommandé à chacun des propriétaires de voir à ce que leur ponceau d'entrée privée soit libre de tout obstacle avant la tombée de la neige; ceci dans le but de faciliter l'écoulement des eaux et éviter les rigoles qui endommagent sérieusement la chaussée. Ces ponceaux sont en fait la responsabilité de chacun des propriétaires.

### PROTÉGEZ VOS AMÉNAGEMENTS EN BORDURE DE LA RUE

Tous les résidents sont invités à protéger les aménagements paysagers et autres sur leur propriété, tels que boîte aux lettres, murs, murets, arbres, arbustes, abris d'auto, panier de basketball, lampadaires, etc., afin qu'ils ne soient pas endommagés lors du passage des véhicules de déneigement.

En plus des protections hivernales, telles que les clôtures à neige et les agrotextiles, l'installation de balises permettra aux équipes de déneigement de bien voir les divers aménagements malgré l'accumulation de neige. Il est recommandé d'installer des balises de bois ou de métal d'une hauteur minimale de deux mètres et celles-ci doivent être implantées aux coins de votre terrain, juste en bordure du chemin (et non pas dans l'emprise du chemin). Chaque propriétaire a l'obligation de protéger ses installations contre la neige poussée sur son terrain. Les automobilistes qui stationnent leur véhicule dans leur entrée privée, mais très près de la rue, risquent de voir l'avant ou l'arrière de leur automobile enfouie sous la neige laissée par le renvoi de la déneigeuse et celle-ci pourrait même être endommagée. À ce moment, le service de déneigement ne pourra être tenu responsable.



### LUMIÈRES DE RUES DÉFECTUEUSES

Afin d'être en mesure de remplacer les lumières de rues défectueuses dans les meilleurs délais, nous demandons la collaboration des résidents de la Municipalité. Lorsque vous êtes témoin qu'un luminaire de rue ne fonctionne plus ou est défectueux, veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 881-3996.



Le réparateur passe environ une fois par mois afin d'effectuer les réparations. Si le bris subsiste plus d'un mois, veuillez nous en aviser.



### LES ABRIS D'HIVER

Les abris d'hiver pour autos et pour les accès piétonniers sont permis dans toutes les zones **du 1<sup>er</sup> octobre d'une année au 1<sup>er</sup> mai** de l'année suivante.



### INVITATION À LA PRUDENCE

N'oubliez pas que durant la saison hivernale, chaque automobiliste circule à ses propres risques. Nous vous invitons donc à adapter votre conduite aux conditions de la route et à une très grande prudence lors de la tombée de la première neige d'automne et les dernières d'avril.

# UN PROJET À L'IMAGE DE SES CITOYENS

**Skatepark et pumtrack : nouvelle infrastructure qui fut mise en branle en 2019 et dont la construction s'est achevée en septembre 2020.**



**« C'EST UNE INFRASTRUCTURE QUI ATTRIRERA DES GENS DE PARTOUT DANS LOTBINIÈRE ET QUI PLAIRA TANT AUX PETITS QU'AUX GRANDS »**

DANY LAMONTAGNE, DIRECTEUR DES LOISIRS

La Municipalité tient à remercier les membres du comité pour leur temps et leur implication dans ce dossier.

**MERCI :** Thierry Martineau, Michaël Beauregard, Julien Loiselle, Enric Roger et Éloic Rousseau.

En période de pandémie, vous avez pris de votre temps pour nous faire part des besoins de ceux qui pratiquent ce sport.

Avec vos expériences personnelles et expertises, vous avez permis la réalisation de ce projet pour en faire une infrastructure qui saura plaire à l'ensemble des citoyens.

Encore une fois merci à vous d'avoir participé à ce projet.

Jean-Michel Blouin, Directeur adjoint des loisirs

## 27<sup>e</sup> groupe Scout AGAPOGIL

Bonjour à tous!

Nous avions tous espoir que nous pourrions passer au travers les diverses embûches causées par la Covid-19 et nous avions tous mis en place pour repartir l'année du bon pied. Cependant, lorsque nous sommes passés en zone rouge et mis en arrêt forcé jusqu'en novembre, après 1 semaine de rencontre, le groupe a pris la décision de mettre l'année en suspend jusqu'en août prochain.

C'est donc avec regret que le groupe Scout AGAPOGIL cesse ces activités pour l'année 2020-2021 pour tout reprendre à l'automne 2021. Nous restons tout de même aux aguets advenant un revirement de situation, pour reprendre toutes les activités.

Prenez soin de vous et au plaisir de se revoir en septembre prochain.  
J'ai dit!

Jonathan Bernard, Président du 127<sup>e</sup> groupe Scout AGAPOGIL  
418 881-3305  
[jonathan.bernard@globetrotter.net](mailto:jonathan.bernard@globetrotter.net)



## VOTRE TOILETTE N'EST PAS UNE POUBELLE!

Beaucoup de personnes considèrent les toilettes comme une poubelle et jettent dans la cuvette n'importe quel type de déchets : des protections féminines, des lingettes, des restants de nourriture, litière pour chat, mais aussi médicaments et lentilles de contact... sans se douter de l'impact écologique et économique de leur geste.

Évidemment, l'eau est épurée et traitée, mais si l'on y jette toute sorte de choses, en plus d'être un geste de pollution, cela peut engendrer plusieurs conséquences néfastes, et ce, autant pour l'environnement que pour le réseau sanitaire. D'abord, cela entraîne un gaspillage d'eau inutile pour se débarrasser des matières qui pourraient très bien aller dans le bac de compost ou dans la « vraie » poubelle. De plus, envoyer n'importe quelles matières à la toilette risque de briser vos installations sanitaires, en plus de boucher ou endommager le réseau d'égout municipal. Le processus d'épuration peut aussi s'avérer plus long quand il y a trop de résidus et son fonctionnement peut même être altéré, entraînant des coûts supplémentaires de traitement, qui malheureusement se retrouvent aux frais des citoyens par le biais du compte de taxes.

**Les lingettes jetables sont un véritable fléau pour les réseaux d'assainissement.** Il est interdit de les jeter dans les toilettes! Elles bouchent les canalisations, endommagent les pompes, ce qui nuit au bon traitement des eaux usées. Même si l'emballage indique la possibilité de s'en débarrasser dans les sanitaires ou qu'elles sont biodégradables, n'en tenez pas compte, jetez-les toujours à la poubelle.

Le rejet de produits toxiques, comme des huiles, des peintures ou des médicaments dans les toilettes est **TOTALEMENT INTERDIT PAR LA LOI**, car ceux-ci risquent de contaminer l'eau et de se retrouver dans l'environnement, causant du tort à la faune et à la flore aquatique. Bref, disposer adéquatement de ses matières résiduelles est le devoir de chaque citoyen, pour le bien-être de l'environnement, des finances publiques et des citoyens.

# Adoptons les bons gestes!

## LICENCE POUR VOTRE CHIEN

Une licence est obligatoire en vertu de la réglementation municipale. Vous pouvez l'obtenir au bureau municipal au coût de 20 \$ pour le premier chien et 25 \$ pour le deuxième.

Vous pouvez également inscrire votre animal en remplissant le formulaire en ligne à [www.st-apollinaire.com](http://www.st-apollinaire.com), sur la page d'accueil, **PERMIS EN LIGNE**. L'enregistrement et la médaille de votre chien vous seront transmis par la poste dans les jours suivants.

Le fait de ne pas identifier votre animal est possible d'une amende beaucoup plus importante que les droits à payer, soit de 100 \$ à 1000 \$, plus les frais de garde si le chien est errant.

Si vous n'êtes plus en possession de votre chien, veuillez nous en aviser en communiquant avec nous au 418 881-3996 ou par courriel à [municipalite@st-apollinaire.com](mailto:municipalite@st-apollinaire.com) afin de tenir nos registres à jour.

Merci de votre collaboration!

---

### Formulaire pour LICENCE DE CHIEN



Nom du propriétaire *		Prénom du propriétaire *	
Adresse *			
Code postal *	Courriel *		
Tél. (résidence) *	Tél. (bureau) *	Tél. (cellulaire ou personne contact) *	
Nom du chien *		Race *	
Sexe *	Couleur *	Vacciné * Date <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Stérilisé * Date <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date de naissance *		N° de tatouage (s'il y a lieu)	

# Filles d'Isabelle

## L'espérance

Quand l'espérance nous aide à traverser les épreuves, quand la foi nous tient debout devant les obstacles, quand l'amour des autres nous conduit à la solidarité, c'est que nous avons déjà commencé à toucher à l'héritage de la résurrection.

L'espérance, nous nous croyons si souvent isolés et faibles. Si nous savions écouter. Il suffit d'ouvrir notre cœur et nous laisser envahir d'amour et nous ne serons plus seul.

L'espérance, au lieu de nous replier sur nous-mêmes, nous avons décidé d'aller vers l'autre.

Notre raison de vivre est rapidement devenue de prendre soin les uns des autres.

Cette crise de pandémie a rapproché les gens. Nous avons communiqué pour prendre des nouvelles de nos proches et des personnes que nous savions seules, et ce encore plus souvent qu'avant. La technologie, malgré ces mauvais côtés, a permis aux familles et aux ami(e)s de cultiver ces liens qui nous unissent, au lieu de nous diviser et de nous éloigner les uns des autres. Cette technologie nous a permis de nous rapprocher.

*Unité - Amitié - Charité*



Monique Defoy,  
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110  
418 881-3121

## LOCAUX À LOUER À PLACE FRANCOEUR

2 locaux à louer à Place Francoeur, 94, rue Principale :

**Local 2 :      130 pi<sup>2</sup>      306.48 \$/mois**  
**Local 5 :      212 pi<sup>2</sup>      499.79 \$ / mois**

Pour information : 418 881-3996, poste 232.

## Même dans l'ROUGE, Pour nos restos je BOUGE!

Restaurant	Pour emporter	En livraison
Angus Zone	✓	
Benny & Co	✓	✓
Casse-Croûte Chez Lizon	✓	✓
Casse-Croûte Chez Punch Express	✓	
Casse-Croûte Chez Simon	✓	
Crêperie Du côté de chez Swann	✓	
Domaine de l'Oie Toquée	✓	✓
Jo-Dré Pizzeria	✓	
La Maison de Blanche et Zéphirin	✓	✓
Le Sainte-Emmélie resto-pub	✓	
McDonald's	✓	
Pizza Salvatoré	✓	✓
Pub La Fabrik	✓	
Restaurant Chez Larry	✓	✓
Restaurant du Club des Montagnards	✓	
Restaurant la Fin d'Avalon	✓	✓
Restaurant l'Agape du Club de golf Lotbinière	✓	
Restaurant Station Rustique	✓	
Resto Du Bois Clair	✓	✓
Resto-Bar Le Cube	✓	✓
Starbucks	✓	
Rôtisserie Fusée	✓	✓
Subway	✓	
Sushi Shop	✓	
Tim Hortons	✓	



Pour plus d'information  
consultez l'onglet « À voir » du site [goutezlotbiniere.com](http://goutezlotbiniere.com)

## Nos partenaires



## Soutien Technologique

Vous avez un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent, mais vous n'êtes pas à l'aise avec ces nouvelles technologies.

Le Carrefour des personnes aînées de Lotbinière est disponible pour vous!

Il est possible d'obtenir un soutien technologie personnalisé à domicile ou à nos bureaux du CPAL.

Contactez-nous:  
418-728-4825



## Résidus verts

Apportez vos résidus verts (branches, feuilles, rognures de gazon, etc.) dans les conteneurs mis à cet effet **au bout de la rue des Vignes**. Ces bacs seront disponibles sur la rue des Vignes jusqu'au 27 novembre.

Contribuez ainsi au 5000 tonnes de résidus verts valorisés depuis 2007 par la MRC de Lotbinière. Malgré ce succès, il faut garder en tête que l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique demeurent une solution plus **ÉCOLOGIQUE** et plus **ÉCONOMIQUE**.



**Le feuillicyclage : Une pratique à adopter**

Le feuillicyclage consiste à tondre les feuilles mortes à l'automne et à les laisser sur place pour donner un excellent engrais à votre sol. Vous pouvez également utiliser les feuilles mortes pour protéger vos plates-bandes durant l'hiver.

**SAVIEZ-VOUS QUE** les feuilles mortes sont un excellent intrant à votre compostage domestique?

Évitez de placer vos feuilles mortes à la poubelle. Ces dernières génèreront des gaz à effet de serre si elles sont enfouies.



Dossier citoyen personnalisé

- *Compte de taxes*
- *Inscription aux activités de loisirs*
- *Nouvelles et alertes*
- *Calendrier personnalisé*
- *et plus encore!*

Inscrivez-vous

[www.st-apollinaire.com](http://www.st-apollinaire.com)

## ARRIVAGE DE PRODUITS ET MATIÈRES REÇUS À L'ÉCO-CENTRE DEPUIS JANVIER 2019

Matériel électronique .....	7128 kg
Peinture .....	2150 kg
Peinture aérosols .....	62 kg
Produits aérosols divers.....	9 kg
Huiles usées .....	842 kg
Huiles végétales usées .....	34 kg
Filtres à l'huile .....	29 kg
Antigel.....	46 kg
Produits inorganiques acides.....	9 kg
Produits inorganiques base .....	33 kg
Matières toxiques inorganiques .....	102 kg
Piles.....	668 kg
Produits industriels organiques .....	62 kg
Produits organiques divers .....	868 kg

**TOTAL DES MATIÈRES RECYCLÉES :**  
**12 042 kg (26 548 lbs)**



**N'OUBLIEZ PAS LE DERNIER VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES LE 30 NOVEMBRE**

## LES MOIS GOÛTEZ LOTBINIÈRE

**MANGER LOCAL, c'est génial!**

Quels sont les impacts réels de « Manger local » sur la santé, la communauté et l'environnement ? Voici le 2<sup>ème</sup> article réalisé dans le cadre des Mois Goutez Lotbinière qui répond à cette question.

**Manger local, c'est génial... pour l'environnement!**

Mettre les produits locaux au cœur de notre alimentation peut contribuer à réduire considérablement notre empreinte environnementale et à instaurer un système alimentaire durable dans notre communauté.

En moyenne, au Québec, notre assiette génère 2,5 tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> par an, ce qui représente le quart de nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce chiffre impressionnant a été établi par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) en prenant en compte le cycle de vie complet des aliments, de la production à la consommation, en incluant le gaspillage.

Acheter des aliments locaux utilisant le minimum d'intrants chimiques tels les fertilisants et les pesticides et ayant des méthodes de production peu gourmandes en énergies, contribue non seulement à diminuer nos GES mais aussi à protéger le patrimoine agricole : sol, eau, biodiversité et savoir-faire.

Nos aliments parcourt en moyenne 2600 km avant d'arriver dans nos assiettes. Choisir des produits locaux a pour effet de raccourcir et de simplifier la chaîne de distribution. On réduit ainsi la consommation d'énergie, le suremballage et le gaspillage causés par le transport, l'entreposage et la mise en marché des aliments.

Selon l'étude du CIRAIG, 50 % des GES de notre assiette proviennent de produits d'origine animale. C'est pourquoi plusieurs consommateurs choisissent d'augmenter la part des protéines végétales dans leur menu et se tournent vers des producteurs locaux ayant une approche écoresponsable pour s'approvisionner en protéines animales.

Depuis un siècle, quelque 75 % des variétés de plantes cultivées ont disparu, selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elles ont été remplacées massivement par des variétés à haut rendement, génétiquement uniformes, souvent brevetées et associées à l'utilisation systématique d'engrais chimiques et de pesticides. La FAO considère que cette perte majeure de biodiversité agricole fragilise considérablement le système alimentaire mondial.

Les consommateurs sont de plus en plus conscients que les choix alimentaires qu'ils font aujourd'hui auront un impact direct sur les produits qui seront disponibles dans le futur. Choisir d'encourager les producteurs locaux qui utilisent des semences traditionnelles, souvent mieux adaptées au milieu et moins vulnérables, ou les introduire dans notre potager, sont des manières efficaces de préserver la biodiversité agricole acquise sur des millénaires.

En résumé, viser une plus grande autonomie alimentaire dans notre communauté, basée sur une agriculture durable, saine et variée, est une des clés pour atteindre nos objectifs de diminution de GES. Cette prise en charge de notre alimentation permet également d'atténuer notre vulnérabilité au réchauffement climatique et aux produits d'importation et freine la perte de biodiversité.

**Cuisiner local, c'est génial!****Ateliers culinaires virtuels qui mettent en vedette les produits locaux offerts gratuitement**

Il n'est pas toujours possible de s'approvisionner en aliments locaux à l'année. Afin d'y arriver, il faut savoir user de stratégie, maximiser la conservation de nos aliments, savoir cuisiner les produits locaux et éviter le gaspillage alimentaire.

**Le samedi 24 octobre, de 9 h à 11 h 30**

La cuisine végétarienne aux saveurs d'automne avec le chef-cuisinier **Simon McGrath-Martel**.



Transformez vos récoltes d'automne en savoureux mets végétariens. Découvrez l'immense potentiel de la cuisine végétarienne avec un chef expérimenté et fort sympathique qui saura vous démontrer combien cette façon de cuisiner est universelle, simple, économique, riche en saveurs, et bonne pour la santé.

**Le samedi 7 novembre, de 9 h 30 à 11 h****Vide frigo avec Élisabeth Paradis, Dt.P**

Cet atelier vous offrira des astuces simples pour maximiser la durée de vie de vos aliments, des stratégies pour planifier vos achats et une tonne d'idées de recettes nutritives pour redonner vie à vos restes. Le temps des beaux légumes locaux qui flétrissent au fond du frigo est révolu !

**Inscription obligatoire :**

[demainlotbiniere.ca](http://demainlotbiniere.ca) ou [goutezlotbiniere.com](http://goutezlotbiniere.com)

*Les consommateurs peuvent trouver toute une gamme de produits cultivés, produits ou transformés ici à l'aide du répertoire des entreprises du site web de Goûtez Lotbinière.*

## Concours « Jardinons nos balcons et embellissons notre milieu »

Grâce à nos partenaires majeurs, Desjardins et Garant, 1000 aînés vivant en logement social ou communautaire en Chaudière-Appalaches ont été des jardiniers le temps d'un été.

Pour la MRC de Lotbinière, un prix d'une valeur de 1000 \$ a été attribué par tirage au sort parmi les participants.

Félicitations aux locataires de la **Villa des Pétunias** qui se méritent un prix d'une valeur de 1000 \$ pour leur participation au concours « Jardinons nos balcons et embellissons notre milieu ».



Activité de presse du 22 juin 2020, sur la photo, des résident(e)s et des membres du conseil municipal, membres du conseil d'administration de l'OMH du sud de Lotbinière et partenaires, Lucie Lamontagne, Lise Lamontagne, Louiselle St-Hilaire, Francine L'Heureux, Robert Samson, Annie Fréchette (CISSCA), Nicole Croteau, Bernard Ouellet (Maire), Jacques Marceau, Daniel Laflamme, Marc-Aurèle Filteau et Pierrette Trépanier.



Parmi les participants : André Leclerc et Francine L'Heureux

**Félicitations à nos lauréats!**

**Monique Boillard Directrice OMH du sud de Lotbinière**



## L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Nous voulons vous rassurer, nous sommes toujours là pour notre communauté. Nous devons tous affronter la deuxième vague de la COVID-19 ensemble. Notre mission est d'aider les personnes qui sont dans le besoin. Des vêtements et articles usagés de toutes sortes sont en vente à prix modique.

Avec cette deuxième vague, nous savons qu'il y aura plus de familles qui auront besoin de nous. Ce n'est pas une honte de demander de l'aide, au contraire! Ça prend du courage de dire que nous avons un besoin ou un problème que nous ne pouvons pas régler seul.

Malgré la pandémie, nous allons faire des paniers de Noël. Ils seront peut-être un peu différents, car nous devons suivre les directives du ministre de la Santé, mais nous allons en faire!

Si vous vivez une situation de précarité et vous avez besoin de notre aide, envoyez un courriel à : [entraidestapo@gmail.com](mailto:entraidestapo@gmail.com) et un formulaire à compléter vous sera envoyé. Si vous n'êtes pas en mesure de nous faire parvenir de courriel, vous pouvez téléphoner au 418 881-2179 pour demander un formulaire, ou passer à la boutique au 9, rue Industrielle. Les demandes faites par téléphone ne seront plus acceptées.



À bientôt,  
Les bénévoles de L'Entraide  
de Saint-Apollinaire

## LE COMPOSTAGE....

**BIENTÔT  
CHEZ VOUS!**



# CADETS LOTBINIÈRE

L'Escadron de cadets 544 Lotbinière est en période active de recrutement et est à la recherche de nouveaux cadets et de nouvelles cadettes! L'Escadron 544 organise une foule d'activités de septembre à juin, en plus d'offrir l'opportunité de participer à des camps d'été rémunérés d'une durée de 1 à 8 semaines en juillet et en août. Les activités incluent : expéditions en forêt, journées de survie en forêt, activités de tir de carabine à air comprimé, périodes d'instruction sur l'aérospatiale, entraînements et sports, cours sur l'art oratoire et sur la citoyenneté, activités de leadership et possibilité de participer à des cours de pilotage gratuits!

Les activités de l'escadron sont également adaptées aux mesures de la santé publique et, selon le niveau d'alerte régional, se déroulent en présentiel à l'École de la Source de Laurier-Station, ou de façon virtuelle, via Zoom et un ensemble d'autres plateformes stimulantes et dynamiques.



Un transport par autobus est organisé jusqu'à Laurier-Station à partir de Saint-Agapit, passant par Saint-Apollinaire. Toutes les activités, sans aucune exception, sont gratuites!

Pour plus d'information ou pour vous inscrire, consultez et joignez-nous sur notre page Facebook « Cadets de l'Air - Escadron 544 Lotbinière » ou écrivez-nous au courriel suivant : [cadets544@gmail.com](mailto:cadets544@gmail.com).

Au plaisir de vous rencontrer!

## REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

NOVEMBRE 2020

### BONS COUPS DES JEUNES

- Réalisation de plusieurs activités respectant les mesures sanitaires dans le cadre de la Semaine des Maisons de Jeunes.
- Belle capacité d'adaptation des jeunes concernant les nouvelles mesures à suivre en zone rouge.
- Réalisation de vidéos pour les portes ouvertes virtuelles des MDJ publiées sur notre page Facebook et sur notre compte Instagram.



### À VENIR

- Novembre : Mois des records en MDJ (Les jeunes sont invités à battre des records de notre livre «Records jeunesse de Lotbinière» durant tout le mois).
- Novembre : Concours «Jamais sans mon casque!»
- Vente de bûches de Noël réalisée par les jeunes pour financer leurs activités et leurs projets. Date limite pour nous encourager : 27 novembre 2020.
- 14 novembre : Boîte d'activité Tie-Dye en ligne  
\*Toutes nos activités sont sujettes à changement selon les recommandations du gouvernement concernant la COVID-19\*



RJLOTBINIERE



RJLOTBINIERE



REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

[WWW.RJLOTBINIERE.COM](http://WWW.RJLOTBINIERE.COM)



## Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

Élisabeth dit à son fils Jean :

*« Alors que j'étais stérile, le Seigneur m'a permis de t'enfanter. D'un rameau qui semblait mort, le Seigneur a fait surgir la vie. Que son nom soit béni à jamais ». Ainsi pour son Église chez-nous.*

### MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

#### RAPPEL DES CONSIGNES POUR LES MESSES DOMINICALES :

Depuis plusieurs semaines, nous vivons, à la demande de la Santé publique, la consigne et la contrainte d'un maximum de 25 personnes rassemblées dans un lieu public fermé.

Nos églises et lieux de culte sont ainsi concernés par ces mesures. Plusieurs paroisses ont déjà décidé d'annuler toutes les messes étant trop difficiles de respecter cette consigne pour les églises où 150 ou 200 personnes se rassemblent chaque dimanche.

De notre côté, nous préférons compter sur la compréhension et la collaboration des gens. Pour aider à nous restreindre à ce nombre, nous devons reporter les messes anniversaires à partir du 18 octobre jusqu'à nouvel ordre.

Les autres consignes sont encore plus que jamais en vigueur et à suivre... port du masque, prise des présences, désinfection des mains, distanciation physique.

Il faut également noter que cette consigne du 25 personnes maximum est aussi en vigueur pour les baptêmes et les funérailles.

De plus, il faut noter que si cette mesure du 25 personnes maximum par rassemblement devenait trop difficile à suivre, nous serions alors dans l'obligation, comme d'autres paroisses avant nous, d'annuler et reporter toutes nos messes pour ne garder que la possibilité des baptêmes et des funérailles.

Finalement, il ne faudrait pas non plus oublier, même si ce n'est vraiment pas souhaité, la possibilité d'un reconfinement avec la fermeture des lieux de culte décrété par la Santé publique.

C'est donc à suivre dans les bulletins de nouvelles chaque jour.

Continuons donc à nous soutenir mutuellement dans la prière et à prendre soin les uns des autres en respectant les consignes toujours en vigueur par la Santé publique.

L'Équipe pastorale par Denis Lalancette, curé

### CONTRIBUTION VOLONTAIRE ANNUELLE 2020

COMMUNAUTÉ	MONTANT REÇU	OBJECTIF PAR COMMUNAUTÉ	% ATTEINT
Saint-Agapit CVA et chauffage	46 772 \$	75 000 \$	62%
Sainte-Agathe	38 606 \$	50 000 \$	78%
Saint-Antoine CVA et chauffage	13 280 \$	49 000 \$	28%
Saint-Apollinaire	9 860 \$	65 000 \$	
Saint-Gilles	4 035 \$	46 000 \$	
Dosquet	1 776 \$	15 000 \$	12%
Saint-Flavien	83 618 \$	100 000 \$	84%
- Laurier-Station : 41 513 \$			
- Saint-Flavien : 23 655 \$			
- Joly : 12 025 \$			
- Issoudun : 6 425 \$			
<b>TOTAL :</b>	<b>197 947 \$</b>	<b>400 000 \$</b>	

**MERCI POUR VOTRE SOUTIEN!**

## Les Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth

La compagnie Les Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth, qui administre les neuf cimetières de notre paroisse, Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière, a récemment emménagé dans son nouveau local qu'elle partage avec celui de la Fabrique, communauté de Saint-Gilles, au 1720, rue Principale à Saint-Gilles.

**Une nouveauté!** Une boîte aux lettres sécurisée sera bientôt installée près de la porte d'entrée au cas où vous ne pourriez pas déposer vos documents pendant les heures d'ouverture.

**Connaissez-vous le site Internet de la Fabrique?** Il y a plein d'informations utiles, dont les horaires d'ouverture pour les deux organismes. N'hésitez pas à le consulter : <https://eccle.com/>

### LA COMPAGNIE EN BREF...

#### Projet de recherche de concessionnaires – Saison 2020

Cet été, la compagnie a fait le tour des neuf cimetières pour identifier certains lots pour lesquels nous recherchons la personne concessionnaire ou les héritiers de cette personne. Nous avons eu un bon taux de réponse. Merci à tous ceux qui ont apporté leur contribution!

#### Projets futurs

Le plan quinquennal est en cours de production. Plusieurs projets sont en discussion pour améliorer nos cimetières, ajouter des columbariums, installer des pancartes d'informations aux entrées, diffuser l'information (création d'un site Internet, médias sociaux), etc. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure. **Des suggestions à nous faire?** Nous les transmettre par courriel à : [jardins.sainte-elisabeth@hotmail.com](mailto:jardins.sainte-elisabeth@hotmail.com) ou par la poste avant le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

#### Fermeture des cimetières

Le 15 novembre, nous fermerons les cimetières pour la période hivernale. Nous demandons la collaboration des concessionnaires pour retirer les bouquets ou objets souvenirs installés sur leur monument. Après cette date, le grand ménage sera fait. Merci de faire circuler l'information.

À l'an prochain pour la nouvelle saison!

Votre responsable local, Jean-Marc Courcy  
418 888-4953  
[jardins.sainte-elisabeth@hotmail.com](mailto:jardins.sainte-elisabeth@hotmail.com)

# PROCÈS-VERBAUX D'OCTOBRE

## SÉANCE ORDINAIRE 5 OCTOBRE 2020

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 881-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de répondre aux besoins changeants de ses résidents et commerçants, et cela, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme. Dans ce sens, la Municipalité souhaite autoriser, dans certains endroits ciblés, que les services d'entreposage intérieur puissent également offrir le service d'entreposage extérieur à leur clientèle;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 septembre 2020 par Alexandre D'Amour, conseiller numéro 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 881-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 888-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements

d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une demande de modification réglementaire a été déposée afin de régulariser un usage complémentaire à l'usage résidentiel, soit un travail à domicile relié à l'art, dont une partie des activités s'effectue dans le bâtiment complémentaire annexé à la résidence;

ATTENDU QUE selon la réglementation actuelle, le bâtiment complémentaire ou accessoire à l'usage résidentiel peut être utilisé uniquement pour l'entreposage complémentaire et non pour l'exercice du travail à domicile;

ATTENDU QUE cette activité artisanale s'effectue sur une propriété de 3195.8 m<sup>2</sup> à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE plusieurs lettres d'appui favorables de la part du voisinage ont été jointes à la demande;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 septembre 2020 par André Sévigny, conseiller numéro 5;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 888-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 889-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,

le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une demande de modification réglementaire a été déposée pour rendre conforme un usage de vente au détail de nourriture et de produits en vrac, type de commerce qui répond à un besoin exprimé par une partie de la population;

ATTENDU QU'une école primaire a récemment été construite à proximité du terrain faisant l'objet de la demande;

ATTENDU QU'un bâtiment commercial est construit depuis 1994 sur le lot 3 383 944, soit au 346, route 273 dans la zone 163C et qu'un usage commercial a toujours été exercé sur ce terrain;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 113, alinéa 2, paragraphe 4.1) permet le contingentement des usages;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 septembre 2020 par Jonathan Moreau, conseiller numéro 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 889-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

**PIIA AFFICHAGE – 346, ROUTE 273**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une

demande de certificat d'autorisation numéro 2020-573 pour la propriété située au 346, route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande pour ajouter une enseigne murale sur la façade du bâtiment principal pour un nouvel usage commercial;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-573 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

#### **ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE**

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié

aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités.

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité.

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de

se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adopté à l'unanimité.

#### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attenu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 4 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

## EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif du service afin de répondre aux exigences du schéma de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que le directeur et les officiers du service de sécurité incendie ont recommandé l'embauche de 2 nouveaux membres;

ATTENDU QUE les candidats devront s'engager à rencontrer les exigences de formation du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de messieurs Samuel Paquet et William Tremblay comme pompiers volontaires et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité.

## RÉQUISITION DE LA SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE, suite à la recommandation de notre députée, le ministre délégué aux transports a accordé une subvention maximale de 60 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration du réseau routier sur les rues des Tilleuls, du Muguet, du Parc, Terry-Fox, Laurier, Principale, les rangs Bois-de-l'Ail, de Pierrick, Saint-Lazare et le chemin Bourret;

ATTENDU QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'une somme de 605 731 \$ relatif aux travaux d'amélioration réalisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Que cette résolution abroge la résolution no 18310-09-2020 adoptée le 14 septembre dernier.

Adopté à l'unanimité

## POINT D'INFORMATION – DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1<sup>er</sup> compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2019 pour les 9 <sup>e</sup> mois	Le solde du budget 2020 pour les 9 <sup>e</sup> mois	Écart avec la période précédente
<strong>Revenus</strong>			
Taxes	7 709 863 \$	7 990 502 \$	280 639 \$
Paiement tenant lieu de taxes	43 308 \$	110 550 \$	67 242 \$
Transferts	329 073 \$	294 140 \$	(34 933 \$)
Services rendus	557 385 \$	501 749 \$	(55 636 \$)
Autres revenus	508 890 \$	265 039 \$	(243 851 \$)
<strong>Total des revenus</strong>	<strong>9 148 519 \$</strong>	<strong>9 161 980 \$</strong>	<strong>13 461 \$</strong>
<strong>Dépenses</strong>			
Administration générale	964 773 \$	968 758 \$	3 985 \$
Sécurité publique	937 611 \$	887 678 \$	(49 933 \$)
Transport	2 062 226 \$	1 618 332 \$	(443 894 \$)
Hygiène du milieu	1 092 574 \$	1 115 266 \$	22 692 \$
Santé et bien-être	409 825 \$	866 \$	(408 959 \$)
Aménagement et urbanisme	358 522 \$	393 980 \$	35 458 \$
Loisirs et culture	902 863 \$	861 284 \$	(41 579 \$)
Frais de financement	179 519 \$	165 010 \$	(14 509 \$)
Remb. de la dette à long terme	298 200 \$	1 137 700 \$	839 500 \$
Affectations et investissements	440 894 \$	(314 819 \$)	(755 713 \$)
<strong>Total des dépenses</strong>	<strong>7 647 007 \$</strong>	<strong>6 834 055 \$</strong>	<strong>(812 952 \$)</strong>
<strong>Surplus/déficit de l'exercice</strong>	<strong>1 501 512 \$</strong>	<strong>2 327 925 \$</strong>	<strong>826 413 \$</strong>

Dans le 2<sup>e</sup>, nous avons le budget 2020 et le solde courant.

	Budget 2020	Solde courant du budget 2020
<strong>Revenus</strong>		
Taxes	7 814 219 \$	7 990 502 \$
Paiement tenant lieu de taxes	40 236 \$	110 550 \$
Transferts	537 915 \$	294 140 \$
Services rendus	680 443 \$	501 749 \$
Autres revenus	797 000 \$	265 039 \$
<strong>Total des revenus</strong>	<strong>9 869 813 \$</strong>	<strong>9 161 980 \$</strong>
<strong>Dépenses</strong>		
Administration générale	1 384 086 \$	968 758 \$
Sécurité publique	1 617 769 \$	887 678 \$
Transport	2 632 482 \$	1 618 332 \$
Hygiène du milieu	2 340 388 \$	1 115 266 \$
Santé et bien-être	9 500 \$	866 \$
Aménagement & urbanisme	595 083 \$	383 980 \$
Loisirs & culture	1 660 384 \$	861 284 \$
Frais de financement	272 756 \$	165 010 \$
Remb. de la dette à long terme	1 516 332 \$	1 137 700 \$
Amortissements et cession	(1 861 534 \$)	(2 500 \$)
Affectations, transferts et immo.	(297 433 \$)	(302 319 \$)
<strong>Total des dépenses</strong>	<strong>9 869 813 \$</strong>	<strong>6 834 055 \$</strong>

## **VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU DÉFICIT (10%) À L'OMH DU SUD DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE les états financiers, de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 pour l'Office municipal d'habitation du sud de Lotbinière, ont été déposés au bureau municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité accepte les états financiers de L'OMH du sud de Lotbinière et contribue au déficit par un pourcentage de 10 % de la somme de 86 070 \$ pour la Corporation des aînés et le HLM, de la façon suivante :

- Pour les logements subventionnés dans le cadre du programme de Supplément au Loyer de la Société d'Habitation du Québec, le solde à payer par la Municipalité est de 3662 \$.
- Pour les logements subventionnés dans le cadre du programme régulier HLM-public, le solde à payer par la Municipalité est de 8608 \$.

Adopté à l'unanimité.

---

## **FINANCEMENT TEMPORAIRE – AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE**

ATTENDU QUE les travaux, en vertu du règlement d'emprunt no 886-2020, débuteront sous peu;

ATTENDU QUE le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est de 3 809 107 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à obtenir le financement proposé auprès du centre financier aux entreprises Lévis – Lotbinière – Bellechasse, selon la progression des déboursés à effectuer.

D'autoriser le Maire, Bernard Ouellet et la directrice générale, Martine Couture, à signer tous les documents relatifs à ce financement temporaire.

Adopté à l'unanimité.

---

## **AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT**

ATTENDU QUE la Municipalité possède une marge de crédit de 1 million;

ATTENDU QU'il est possible d'augmenter la marge de crédit afin de correspondre à 25 % du montant de taxes à recevoir annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander au centre financier aux entreprises Lévis – Lotbinière – Bellechasse, d'augmenter la marge de crédit à 1 850 000 \$, ce qui représente 25 % du montant de taxes à recevoir annuellement.

D'autoriser le Maire, Bernard Ouellet et la directrice générale, Martine Couture, à signer tous les documents relatifs à cette augmentation.

Adopté à l'unanimité.

---

## **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 890-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 848-2018**

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement portant le no 890-2020 ayant pour effet de modifier le Règlement 848-2018 sur la gestion contractuelle et délégation de pouvoir concernant le seuil maximum autorisé.

Une présentation de ce règlement est faite séance tenante.

---

## **ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la gestion de la route incombe au ministre aux termes du décret 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes;

ATTENDU QUE la Municipalité a signifié au ministre ses besoins de remplacements d'infrastructures souterraines;

ATTENDU QUE la Municipalité utilisera une partie de la subvention reçue du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE le ministre prévoit faire des travaux sur la route 273 dans la Municipalité de Saint-Apollinaire, sur environ 0,725 kilomètre;

ATTENDU QUE la gestion du Projet par une seule partie génère des avantages opérationnels et économiques pour chacune d'entre elles;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent la nécessité de convenir d'une entente de collaboration établissant le partage des coûts et des responsabilités en vue de réaliser les plans et devis pour le Projet;

ATTENDU QUE le ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la Loi sur la voirie (RLRQ, chapitre V-9);

ATTENDU QUE la Municipalité est habilitée à conclure la présente entente en vertu des articles 34 de la Loi sur la voirie et 66 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C47.1);

ATTENDU QUE les coûts estimés pour la réalisation du Projet sont de 315 000 \$ excluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'engagement financier du ministre est estimé à 235 000 \$ excluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'engagement financier de la Municipalité est estimé à 80 000 \$ excluant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le maire, Bernard Ouellet et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire l'entente de collaboration numéro 201654.

Adopté à l'unanimité.

#### **AUGMENTATION DE SALAIRE POUR LE BRIGADIER ET LES BRIGADIÈRES SCOLAIRES**

ATTENDU QUE les brigadiers(ères) n'ont pas reçu d'augmentation de salaire depuis 2019;

ATTENDU le bon travail effectué pour la sécurité des écoliers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'augmenter le salaire horaire des brigadiers(ères) de 15.46 \$ à 15.96 \$, soit une augmentation de 0.50 \$/heure, rétroactif à la date de la rentrée scolaire.

Adopté à l'unanimité

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE AU PROTOCOLE D'ENTENTE – PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (SOUS-VOLET 1.1)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a fait une demande d'aide financière au programme FIMEAU pour les travaux de renouvellement de conduites sur la rue Principale, de la rue de l'Église jusqu'à la rue Côté;

ATTENDU QUE la Municipalité doit signer un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le maire, Bernard Ouellet, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire le protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

**CA REFOUR**  
EMPLOI · LOTBINIÈRE

# **L'immigration**



## **Nos services en immigration**

- Sensibilisation de la communauté
- Accueil et intégration des personnes immigrantes (suivis individuels, formations et activités )

## **Les immigrants témoignent**

"Je suis venu ici en éponge pour apprendre au maximum. C'est important de démontrer de l'ouverture et de l'humilité."

- Carlos -

## **Les possibilités d'implication**

- Bénévolat ponctuel
- Jumelage interculturel
- Aide à l'organisation d'activités de réseautage
- Comité d'accueil et d'intégration

## Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle  
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996  
Téléc. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

[www.st-apollinaire.com](http://www.st-apollinaire.com)



## SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30  
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

[www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)



## Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223  
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage



## Centre Multifonctionnel

20, rue Terry-Fox  
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

## Régie intermunicipale Ordures ménagères



Tél. : 418 881-3996, poste 225

Directrice de la Régie : Manon Bouchard



## Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : ..... 9 h 30 à 12 h  
Mardi : ..... 16 h à 21 h  
Mercredi : ..... 16 h à 21 h  
Jeudi : ..... 16 h à 21 h  
Voir heures temporaires sur Facebook  
Samedi : ..... 9 h 30 à 16 h  
Lundi et vendredi : ..... 9 h 30 à 12 h  
FERMÉ



## Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238  
Cellulaire : 418 808-9410

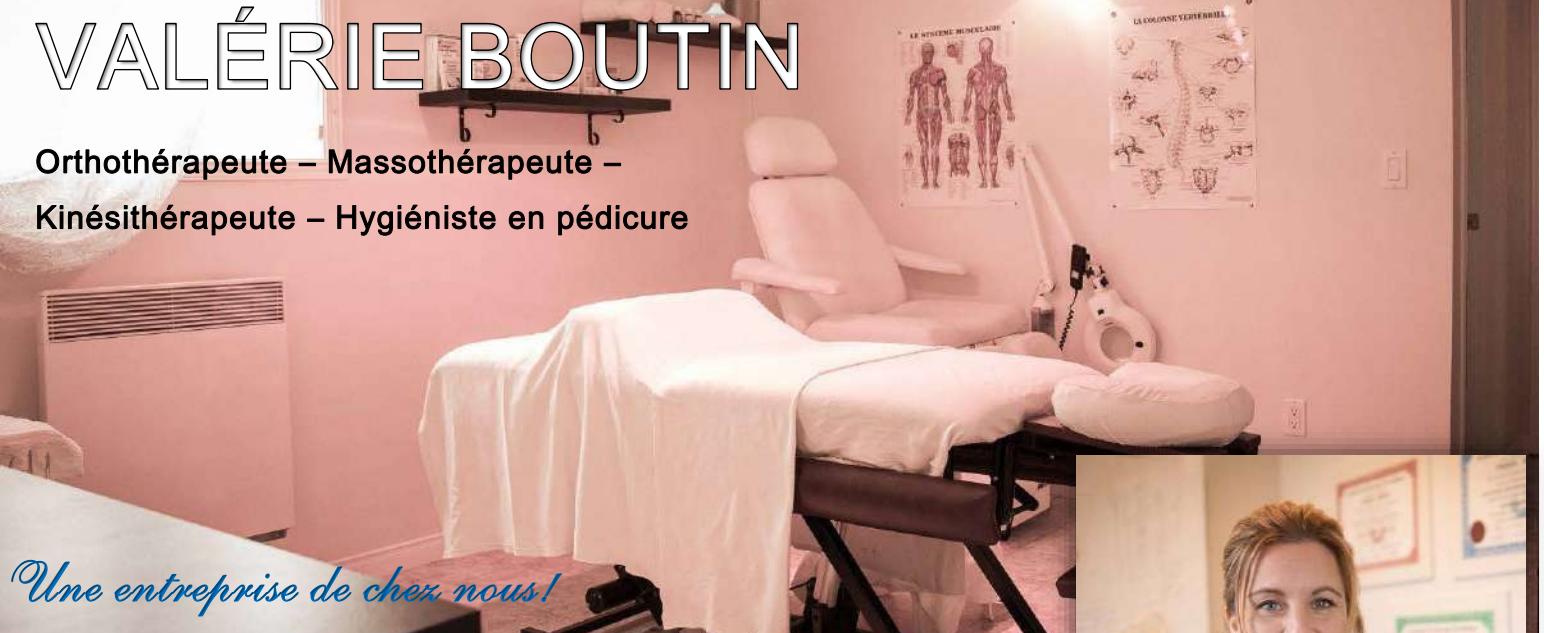


Directeur du service incendie : Martin Miller

# CLINIQUE D'ORTHOOTHÉRAPIE

## VALÉRIE BOUTIN

Orthothérapeute – Massothérapeute –  
Kinésithérapeute – Hygiéniste en pédicure



*Une entreprise de chez nous!*

Valérie Boutin cumule plus de 20 années d'expérience. Elle a suivi des formations professionnelles comme massothérapeute, kinésithérapeute et orthothérapeute auprès d'écoles reconnus au Québec. Elle est membre d'une association professionnelle, lui permettant ainsi de délivrer des reçus pour les compagnies d'assurances.



255, RANG BOIS-JOLY  
SAINT-APOLLINAIRE, G0S 2E0

TÉL. : 418 881-4434

[WWW.CLINIQUEVALERIEBOUTIN.COM](http://WWW.CLINIQUEVALERIEBOUTIN.COM)

**facebook.**

La clinique d'orthothérapie Valérie Boutin a vu le jour à l'automne 2000. La salle de soins est climatisée ainsi que des lumières à infrarouge pour permettre une chaleur réconfortante. Une table à massage ajustable pour permettre aux patients d'être confortables en tout temps.

Hygiéniste en pédicure depuis 2006. Le soin consiste à un examen des pieds, taille des ongles, réduction des callosités (cornes) et des cors, se terminant par un massage hydratant des pieds.

### HEURES D'OUVERTURE :

LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI : 9 H À 17 H  
MARDI ET JEUDI : 13 H À 21 H

*Un moment pour vous!*

